

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 23
Date de la convocation : 3 décembre 2013



N° 13.12.09.11

L'an deux mille treize et le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Combe, 1^{er} adjoint.

PRÉSENTS : M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : Mme SANTONJA en faveur de M. MUNOZ
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST,
MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

ECLAIRAGE PUBLIC – Demande de subvention

Rapporteur : M. Bouisseren

Le Partenariat Public Privé qui vient d'être signé prévoit la mise en œuvre d'un programme de reconstruction de l'éclairage public en début de contrat et un programme de renouvellement des installations en cours de contrat.

Cette reconstruction de l'éclairage public doit se réaliser sur une période de 18 mois maximum.

Le montant de l'investissement est de 2 998 071.66 € HT, soit 166 559.54 € H.T. par an.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention, la plus large possible, du syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault : HERAULT ENERGIE.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Mme E. Laborde

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 12.12.2013
et publication le 13.12.2013